

Image not found or type unknown



couvrir unr place de parking

Par **fredo2**, le **10/05/2012** à **21:24**

bonjour,

je voudraient couvrir ma place de parking, situé dans la cour de la copro, par un carport (pergola).

Suis je obligé de passer par l'assemblée générale ?

sachant qu'il n'y a pas changement de destination du lot, le parking reste un parking et ne devient pas un garage.

merci pour vos reponses